

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
André Lacelle, courtier en assurance de dommages (radié provisoirement) Certificat n° 117923	2002-06-01(C)	M ^{re} Marco Gaggino, vice-président M ^{me} Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	8, 9 et 10 novembre 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour conflit d'intérêts; 2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête; 4 chefs pour défaut de respecter les lois et règlements applicables; 1 chef pour défaut d'exécuter avec intégrité et transparence ses activités de courtier; 1 chef pour défaut de conserver pendant 5 ans les livres et registres comptables prescrits; 1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels et défaut de placer les intérêts des assurés avant les siens; 5 chefs pour défaut d'agir avec probité et/ou en conseiller consciencieux; 5 chefs pour défaut de rendre compte du mandat; 2 chefs pour avoir éludé sa responsabilité civile professionnelle; 1 chef pour avoir agi comme courtier spécial sans une licence pour ce faire;	Auditions de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					1 chef pour avoir eu une conduite qui n'était pas empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité; 2 chefs pour appropriation de fonds.	
Huguette Smith, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 124864	2010-03-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	15 novembre 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>); 1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition de la plainte
M. André Beauchesne, expert en sinistre Certificat	2010-07-02(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Karine S. Correia, expert en sinistre,	22 et 23 novembre 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	4 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente (<i>article 59(1) du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de tenir compte de la limite de ses aptitudes, de ses connaissances et des moyens mis à sa disposition avant	Auditions de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
n° 138015		membre M. Michel Barcelo, expert en sinistre, membre			d'accepter un mandat (<i>article 26 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 5 chefs pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (<i>article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	
Antonino Cirrincione, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 107279 et Eugénia Izzo, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 116867	2009-12-02(C) 2009-12-03(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages, membre M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	29 et 30 novembre 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<u>Pour le dossier Antonino Cirrincione :</u> 3 chefs pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et celles de ses règlements (<i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>); 1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du syndic (<i>article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); <u>Pour le dossier Eugénia Izzo :</u> 1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du syndic (<i>article 35 du</i>	Auditions des plaintes

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i>	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
François Simard 130928	(CD00-0807)	Sylvain Généreux, président	2 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Honoraires pour services rendus sans dévoiler au client le fait qu'il recevait en plus des commissions.	audition sur culpabilité
		Bernard Gilles Lacroix, A.V.C. Benoit Bergeron, A.V.A.	3 novembre 2010 à 9h30		Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	
			4 novembre 2010 à 9h30		Excéder les limites de ses connaissances et/ou fausses représentations quant à son niveau de compétence. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
Serge Boileau 103654	(CD00-0824)	Jean-Marc Clément, président Patrick Haussmann, A.V.C. Louis	11 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Informations et/ou explications incomplètes,	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		L'Espérance, A.V.C.			<p>trompeuses ou mensongères.</p> <p>Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.</p> <p>Défaut de respecter les exigences en matière de partage de commission.</p> <p>Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p> <p>Effectuer un rabais de prime ou accepter un mode de paiement différent ou paiement des primes par le représentant.</p>	
Christina Provost 128024	(CD00-0805)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Patrick Haussmann, A.V.C.	15 novembre 2010 à 9h30 16 novembre 2010 à 9h30 17 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.</p>	poursuite - aud. culp
Christina Provost 128024	(CD00-0709)	Janine Kean, président Patrick Haussmann,	15 novembre 2010 à 9h30 16 novembre	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Exercer des activités dans des disciplines</p>	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.C. Felice Torre, A.V.A.	2010 à 9h30 17 novembre 2010 à 9h30	(Québec) H2X 4B8	sans détenir le certificat requis.	
Jacinthe Forest	(CD00-0680) 112441	Janine Kean, président Michel Cotroni, A.V.A. Gisèle Balthazard, A.V.A.	22 novembre 2010 à 9h30 23 novembre 2010 à 9h30 24 novembre 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	audition sur culpabilité
George Evangeliou	(CD00-0786) 111862	Sylvain Généreux, président Marc Binette Pierre Perreault, A.V.A.	23 novembre 2010 à 9h30 25 novembre 2010 à 9h30 26 novembre 2010 à 9h30 30 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur culpabilité
Yvan Prévost	(CD00-0589) 127859	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Yvon Fortin,	24 novembre 2010 à 9h30 25 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A.	29 novembre 2010 à 9h30		de remplacer dans la proposition.	
			30 novembre 2010 à 9h30		Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	
					Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	
					Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.	
					Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	
					Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	
					Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
					Avoir fait signer un document en blanc.	
					Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Yvon Chaperon 106640	(CD00-0809)	Janine Kean, président Mario Brassard	30 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Transaction non dans l'intérêt de	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Michel Gendron		(Québec) H2X 4B8	l'investisseur.	